



Incivilités : La Ville alourdit les sanctions

NOTICIA

PROCEDIMIENTOS ENTORNO

Lunes, 17 de noviembre de 2025

Incivilités : La Ville alourdit les sanctions

De la pédagogie à la sanction, la Ville a toujours mis un point d'honneur à faire respecter le civisme dans l'espace public. En mars 2025, un dossier était consacré à la lutte contre les incivilités dans *Les échos*. Le Conseil municipal a décidé de franchir une nouvelle étape en adoptant des montants de frais de nettoyage pour les tags et graffitis ainsi que pour le non-nettoyage de la voirie communale lors de chantiers. Des mesures qui se veulent dissuasives pour favoriser une ville propre.



- Un mégot par terre : 150 ?
- Un encombrant posé sur la chaussée : entre 150 ? et 10 000 ?
- Un affichage sauvage : 100 ?/affiche
- Un tag ou un graffiti : 500 ?/m²
- Déjections canines : 150 ?
- Le non-nettoyage de la voirie communale (lors de gros travaux) : 300 ?/tranche de 100m

Tout au moins d'une dégradation ? Signalez-la depuis l'application [Vélizy tout en 1](#) ou directement à la police municipale au **0 8000 78140**